

N°CC/46/1.1/2022-144

**DECISION COMMUNAUTAIRE**

Marché n° C2022-05

Accompagnement à l'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés « PLDMA »

**Le Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DE/46/5.4/21.03.2022-5 du 21 mars 2022 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » délègue au Président, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

VU les dispositions de l'article R2122-8 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est opportun de bénéficier de l'expertise d'un bureau d'études en prévention et gestion des déchets pour l'élaboration du programme local de prévention des déchets et assimilés « PLDMA » ;

**CONSIDÉRANT** la proposition financière du bureau d'études VERDICITE,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de conclure un marché avec la SARL VERDICITE, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 420 376 584, 1 rue de Milan 69 100 VILLEURBANNE, pour un montant de 34 650,00 € HT et une durée de 9 mois à compter de la notification du marché.

**Article 2** : Les crédits nécessaires au règlement de cette prestation seront inscrits au budget collecte et traitement des déchets de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

**Président,**



Monteux, le 30 novembre 2022

**Christian GROS,**

Président de la Communauté  
d'Agglomération « Les Sorgues du  
Comtat »



Acte exécutoire  
Loi n°82-213 du 2 mars 1982 :  
Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 :  
**Envoyé le** : 02/12/2022  
**Affiché le** : 02/12/2022



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

ATTR11

## ACTE D'ENGAGEMENT<sup>1</sup>

### A - Objet de l'acte d'engagement

Marché n° C2022-05

**Accompagnement à l'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés « PLDMA ».**

La Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat souhaite se faire accompagner dans l'élaboration de ce dossier.

CPV : 90500000-2 Service lié aux déchets et aux ordures

#### A1 – Détail de la mission et objectifs (devis pages 8 à 12)

Mission en trois étapes :

- Analyse du contexte ;
- Elaboration du plan d'actions ;
- Organisation de la gouvernance.

Les résultats attendus sont :

- Un état zéro complet sur l'économie circulaire, les déchets et les particularités du territoire ;
- Un accompagnement dans le renouvellement du PLPDMA ;
- Une enquête auprès des acteurs locaux et des habitants ;
- L'élaboration du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Cet acte d'engagement correspond :  
(Cocher les cases correspondantes.)

1.  à l'ensemble du marché public (en cas de non allotissement) ;

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

au lot n°..... ou aux lots n°..... du marché public  
(Indiquer l'intitulé du ou des lots tel qu'il figure dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

2.  à l'offre de base ;

## B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

### B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAG : CCAG applicable aux marchés de prestations intellectuelles (CCAG-PI) approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 - publié au JO du 1er avril 2021), dans sa version en vigueur à la signature du présent contrat ;
- A.E: Le présent acte d'engagement
- Autres : Devis du 4 novembre 2022 proposé par l'agence VERDICITÉ pour l'accompagnement à l'élaboration d'un programme de prévention des déchets ménagers et assimilés.

et conformément à leurs clauses,

- le signataire

- engage la société VERDICITÉ sur la base de son offre :

#### SARL VERDICITÉ

1 rue de Milan

69 100 VILLEURBANNE

[m.garnier@verdicate.fr](mailto:m.garnier@verdicate.fr)

tél : 06 61 93 68 23

SIRET : 42037658400033

à exécuter les prestations demandées :

- aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document (devis)

#### Modalités de détermination des prix

Le marché est conclu sur la base d'un prix forfaitaire de 33 320 € HT avec 2 options :

- 1 à l'étape 1 : « participation à un bureau communautaire/commission environnement afin de présenter la démarche : 490 € HT
- 1 à l'étape 2 : « Réunion de restitution des ateliers auprès des élus et redéfinition des objectifs du programme : 840 € HT

Décomposition de la rémunération de la prestation : **MERCI**

ETAPE 1	ANALYSE DU CONTEXTE	Montant forfaitaire HT (€)
Phase 1		
Phase 2		
Phase 3		
ETAPE 2	ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS	Montants forfaitaires HT (€)
Phase 1		
Phase 2		
Phase 3		

Conformément à l'article 22 du CCAG de prestations intellectuelles, lorsque les prestations sont scindées en plusieurs parties techniques à exécuter distinctement, l'acheteur peut décider, au terme de chacune de ces parties, soit de sa propre initiative, soit à la demande du titulaire, de ne pas poursuivre l'exécution des prestations. La décision d'arrêter l'exécution des prestations ne donne lieu à aucune indemnité. L'arrêt de l'exécution des prestations entraîne la résiliation du marché.

#### Acomptes et paiements partiels définitifs

Les prestations objet du présent marché seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de *comptabilité publique et précisées aux articles 11.2, 11.4 et 11.7 du C.C.A.G.- de Prestations intellectuelles (PI)*

*Les prestations seront rémunérées après vérification du service fait à l'issue de chaque étape achevée incluant le cas échéant la fourniture des livrables attendus.*

#### Paie ment

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

Le dépôt, la transmission et la réception des demandes de paiement électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus PRO. Le portail Chorus PRO est accessible à l'adresse : <https://chorus-pro.gouv.fr/>

#### Modalités pratiques pour transmettre les factures sur le portail Chorus :

Identifiant de la structure publique : Communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat  
**N°SIRET : 248 400 293 100 127**

#### B2 - Compte (s) à créditer

*(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)*

🔍 Nom de l'établissement bancaire :

🔍 Numéro de compte :

### B3 - Durée d'exécution du marché public

La durée d'exécution du marché public est estimée à ...9...mois à compter de :  
(Cocher la case correspondante.)

- la date de notification du marché public ;
- la date de notification de l'ordre de service ;
- la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible :  Non  Oui  
(Cocher la case correspondante.)

Dans le cadre de sa mission de constatation de l'exécution des prestations, l'acheteur notifiera sa décision au titulaire, à l'issue de chaque phase technique, dans un délai d'un mois maximum, à compter de la date de remise, par le titulaire, de la prestation attendue. A défaut, la mission relative à la phase technique concernée sera tacitement admise au-delà de ce délai.

### C - Signature du marché public par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement

**Attention**, si le soumissionnaire (individuel ou groupement d'entreprises) a présenté un sous-traitant au stade du dépôt de l'offre et que l'acte spécial concernant ce sous-traitant n'a pas été signé par le soumissionnaire ou membre du groupement et le sous-traitant concerné, il convient de faire signer ce DC4 par le biais du formulaire ATTRI2.

#### C1 – Signature du marché public par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**D - Identification et signature de l'acheteur.****Désignation de l'acheteur :****Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat »**

340, Boulevard d'Avignon

84170 MONTEUX

**Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :**

Monsieur Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat »

**Comptable assignataire :**

Trésorerie de Monteux

**Pour l'État et ses établissements :***(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant de l'acheteur habilité à signer le marché public)*